

ASSEMBLEE NATIONALE

//////////

Quatrième législature



BURKINA FASO

//////////

Unité-Progress-Justice

DISCOURS DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR ROCH MARC CHRISTIAN KABORE
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE A L'OUVERTURE
DE LA 1^è SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE L'ANNEE
2008 DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Ouagadougou, le 5 mars 2008

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Distingués Présidents d'Assemblée nationale soeurs

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel

Madame et Messieurs les Présidents d'institution

Excellence Monsieur Saye ZERBO, Ancien chef d'Etat du Burkina

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et chefs de mission diplomatique

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales et inter africaines

Honorables députés

Mesdames et Messieurs les membres des délégations parlementaires invitées

Distinguées personnalités

Mesdames et Messieurs

Au moment où s'ouvre la 1^{ère} session parlementaire ordinaire de l'année 2008 de notre auguste Assemblée, que l'usage commande d'appeler session des lois, j'ai le plaisir de vous inviter à reconnaître dans cet hémicycle d'éminentes personnalités parlementaires venues rehausser de leur présence la solennité de cette cérémonie.

- Son Excellence Monsieur Ousmane MAHAMANE, Président de l'Assemblée nationale du Niger, Président du Parlement de la CEDEAO ;

- Son Excellence Monsieur Alex TYLER, Président de la Chambre des Représentants du Libéria, Président du Parlement libérien ;

- Son Excellence Monsieur Vital KAMERHE, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo ;

- Son Excellence Monsieur Messaoud Ould Boulkheir, Président de l'Assemblée nationale de Mauritanie ;

- Son Excellence Monsieur Dioncounda TRAORE, Président de l'Assemblée nationale du Mali.

Au nom de la Représentation nationale burkinabè et à mon nom personnel, je vous exprime notre profonde gratitude et l'expression renouvelée de notre estime et de notre amitié pour votre présence parmi nous, en dépit de vos calendriers que je sais très chargés.

Mais parce que l'amitié et la solidarité parlementaires constituent une réalité vivante, vous avez voulu en apporter la preuve, en acceptant d'honorer notre cordiale invitation. Agréable séjour donc chez vous ici au Burkina Faso.

Ces derniers mois, fidèle à sa légendaire réputation de ville hospitalière, notre capitale a abrité d'importantes rencontres internationales qui témoignent du leadership sous régional et africain de la diplomatie burkinabè et de l'action méritoire de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, chef de l'Etat.

Je ne voudrais mentionner, pour l'en féliciter, au nom de l'ensemble des députés, que la tenue réussie des Sommets de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que les réunions consacrées à la question ivoirienne dont il est le Facilitateur pour la sortie de crise.

Sa réélection à la tête de ces institutions communautaires est sans nul doute l'expression de la confiance renforcée de ses pairs et un hommage rendu à son action en faveur de la paix et de l'intégration ouest africaine.

Il vous souviendra également que le 11 Janvier dernier, lors de l'audience solennelle de la Cours de cassation, les membres de la Haute Cours de Justice ainsi que le bureau de cette juridiction politique que préside notre collègue, le député Ouédraogo Bonaventure, ont été officiellement installés dans leurs fonctions.

Je saisis cette occasion pour leur réitérer, en votre nom à tous et à toutes, nos sincères félicitations.

Distinguées personnalités

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

La flambée des prix des denrées et des produits de grande consommation a servi d'alibi, ces dernières semaines pour des manifestations anarchiques et illégales d'une rare violence à Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Banfora et Ouagadougou, causant des dommages importants à des biens publics et privés.

C'est un fait que la vie chère est une réalité incontestable liée entre autres aux effets pervers de la mondialisation, à la flambée du prix du pétrole et au déséquilibre entre l'offre et la demande qui ont des répercussions directes sur le pouvoir d'achat des ménages, partout dans le monde.

Mais face à un phénomène mondial ressenti plus durement en Afrique, on ne peut que condamner les violences orchestrées dans ces villes et dénoncer les pseudo-démocrates tapis dans l'ombre qui tentent vainement de justifier ces violences gratuites. Il faut savoir raison garder, car la violence et la destruction de biens ne constituent en rien une solution à la vie chère.

La liberté de manifester est un droit reconnu par la loi et les règlements du Burkina Faso, et nous devons tous œuvrer à sa promotion, au lieu de nous comporter en vrai fossoyeur des libertés publiques.

C'est pourquoi, en votre nom à tous, je salue les mesures immédiates prises par le Gouvernement pour rendre plus accessibles les denrées de première nécessité à travers notamment l'exemption des droits de douanes pour une période de 3 mois sur le riz, le sel, les pâtes alimentaires, le lait concentré sucré, le lait en poudre et les laits infantiles ainsi que la surveillance de la vérité des prix et de la transparence du marché.

C'est un effort important qui témoigne de la volonté du gouvernement d'agir concrètement pour atténuer l'impact des facteurs externes et internes sur le coût de la vie dans notre pays.

C'est le lieu de saluer toutes les mesures mises en œuvre dans le cadre du budget 2008 pour renforcer le civisme fiscal et douanier.

Ces mesures nous interpellent tous, citoyens, agents et opérateurs économiques, pour promouvoir de bonnes pratiques en matière économique et financière.

L'Assemblée nationale pour sa part mettra en place dans les tout prochains jours, une commission chargée de faire des propositions et d'assurer la veille démocratique sur les mesures et initiatives destinées à lutter efficacement contre la vie chère au Burkina Faso.

Excellence Monsieur le Premier Ministre

Distingués collègues Présidents

Honorables invités

Mesdames et Messieurs

Outre le discours du Premier ministre sur la situation de la Nation, prévue le 27 mars, l'agenda de la présente session des lois affiche l'examen des textes suivants :

- 03 projets de loi portant respectivement sur la loi de règlement au titre du budget de l'Etat, gestion 2006, l'institutionnalisation

d'une taxe parafiscale au profit des agences d'eau et le statut général des personnels des forces armées nationales;

- 15 autorisations de ratification dont la Charte africaine de la jeunesse adoptée à la 7^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, tenue à Banjul, en Gambie, le 2 juillet 2006.

Des questions d'actualité, des questions écrites et des questions orales, avec ou sans débat, compléteront ce tableau.

Conformément à la Constitution et à son Règlement, l'Assemblée nationale procédera lors de cette session, au renouvellement de son Bureau et des commissions générales.

C'est dire combien la présente session tient une place de choix dans l'action quotidienne de chacun des membres de la Représentation nationale pour qu'ensemble, nous continuons à apporter le meilleur de nous-même au succès des ambitions de la IV^e Législature de la IV^e République.

Excellence Monsieur le Premier Ministre

Distingués collègues Présidents

Honorables invités

Mesdames et Messieurs

Durant l'inter session de fin décembre à nos jours, l'activité internationale de notre Parlement a été soutenue.

De nombreuses missions ont été effectuées par des députés, des commissions générales ont initié nombre de rencontres et de visites de terrain tandis que les députés membres de Parlements et d'institutions interparlementaires sous régionales, africaines et internationales ont pris part aux activités et sessions statutaires de leurs organes.

De même, notre Parlement a abrité deux ateliers régionaux, l'un sur le renforcement des capacités en leadership des membres des réseaux du Forum des parlementaires africains et arabes pour la population et le développement, et l'autre sur l'évaluation et la mise en œuvre des agendas législatifs en santé de la reproduction, du 19 au 23 janvier 2008.

Par ailleurs, une délégation de douze membres de la Commission du Développement Economique et de l'Environnement (CODE), a effectué un voyage d'études du 24 février au 01 mars au Ghana, pour partager les expériences réciproques des deux pays en matière de protection de l'environnement, notamment la lutte contre la désertification, l'implication des populations dans la lutte contre les feux de brousse, la gestion de la transhumance et l'ensablement des cours d'eau.

Ce fut une excellente occasion pour raffermir d'avantage les relations entre les deux parlements et réaffirmer la volonté des deux présidents d'assemblée de renforcer les échanges dans les domaines de préoccupations communes.

Du 20 au 22 février en fin, sous l'égide du Parlement panafricain, la Commission permanente de l'égalité en genre, de la jeunesse et des personnes handicapées que préside notre collègue Blandine SAWADOGO a organisé ici à Ouagadougou, un séminaire sur la situation des femmes et des enfants vivant dans les zones de conflits.

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

Le 05 février dernier, le Comité des opérations du Plan stratégique de Développement du Parlement a tenu une session destinée à adopter le programme d'activités et le budget 2008 au titre des actions prévues dans le Programme d'action prioritaires (PAP) 2008 et le Projet de renforcement des capacités de l'Assemblée nationale (PRECAN) 2008.

Les structures de l'administration parlementaire, les organes du Parlement et la coordination des programmes ont été instamment invités à tout mettre en œuvre pour une exécution diligente des activités programmées.

C'est le lieu pour moi d'exprimer à nos partenaires techniques et financiers, la gratitude du Parlement pour l'accompagnement dont il bénéficie pour assurer une mise en œuvre réussie de son plan stratégique.

Pour cette année 2008, la rentrée des premiers étudiants dans la filière de formation des Administrateurs parlementaires à l'ENAM sera effective dès le 1^{er} octobre.

A l'ère de la démocratie et de la communalisation intégrale, le Parlement est placé devant des attentes multiples et complexes des populations et des acteurs du développement local afin que la législation, ainsi que les ressources de l'Etat permettent de soutenir efficacement les efforts des communautés et des collectivités locales en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

C'est une véritable gageure qui, tout en laissant l'initiative de l'action au Gouvernement, oblige le Parlement à se donner les moyens d'assurer le contrôle démocratique qui est sa raison d'être, en plus de sa vocation naturelle à forger l'armature législative du pays, et à autoriser l'allocation annuelle des ressources budgétaires indispensables à l'exécution des projets et programmes gouvernementaux.

D'où la nécessaire bonne intelligence qui doit exister entre l'Exécutif et le Législatif, tout en exigeant de la part du Parlement, accompagnement et vigilance.

Tout processus démocratique étant un chantier permanent et perfectible, la poursuite et le succès des efforts du Parlement pour renforcer ses capacités, celles de ses membres et de ses organes a pour finalité de contribuer à construire au Burkina Faso, une démocratie forte, apaisée et porteuse de stabilité et de progrès.

Le 29 février également, le Comité de rédaction du rapport législatif annuel 2007 de l'Assemblée nationale a déposé son rapport. C'est un document qui s'améliore d'année en année, et j'en profite pour féliciter les membres dudit comité pour la qualité du travail accompli.

Tous les partenaires ainsi que le large public intéressé au Parlement et au travail parlementaire y trouveront les informations essentielles sur l'action de l'Assemblée nationale, ses organes et ses membres durant l'année 2007.

Les formations en informatique que j'annonçais à la clôture de la dernière session ordinaire ont été organisées par commission générale.

Des cinq commissions générales, seule la CODE n'a pu boucler toutes les séances de son cycle de formation, pour les raisons qui tiennent à la mission qu'elle vient d'effectuer à Accra. Les dispositions seront donc prises pour permettre à celle-ci de combler son retard.

Distinguées personnalités

Mesdames et Messieurs

Après la séance de travail avec le Secrétariat permanent du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) le 15 février 2008, il vous souviendra que le Parlement représenté par tous les groupes politiques a été reçu par les experts du MAEP le 22 février dernier. Ce mécanisme, qui est une émanation du NEPAD est une démarche politique des chefs d'Etat africain qui ont pris l'engagement de soumettre la gouvernance globale de leur pays à une évaluation d'experts indépendants.

La mission du MAEP qui séjourne dans notre pays du 18 février au 18 mars 2008, confrontera le rapport d'auto évaluation produit par le Conseil national du MAEP d'avec la réalité qu'elle constatera à travers les entretiens qu'elle aura avec différents acteurs sur le terrain dans les régions du Burkina Faso.

C'est dire toute l'importance de ce processus et la pertinence de cette volonté politique du chef de l'Etat d'engager le Burkina Faso dans cet exercice, en vue de rechercher les voies et moyens de l'amélioration continue de la gouvernance dans notre pays.

La Représentation nationale par ma voix salue cette décision de soumettre volontairement les institutions et les pratiques démocratiques,

économiques et sociales burkinabè à cette évaluation et attend avec beaucoup d'intérêt, les recommandations pertinentes qui résulteront du rapport des experts indépendants.

Distinguées personnalités

Honorables députés

La présente session des lois me paraît particulièrement indiquée pour prendre des initiatives hardies en vue du renforcement du contrôle parlementaire sur le Gouvernement, car cette question a jusque-là été présentée comme l'une des critiques récurrentes contre le Parlement burkinabè.

Je sais aussi que des voix s'élèvent pour susciter une relecture du Code électoral, voire, de la Constitution. C'est un débat qu'il convient d'engager dans la sérénité, en tirant leçon de notre riche expérience démocratique et d'organisation des élections depuis 1991, avec le référendum constituant, pour ne parler que de la IV^e République.

Les députés que nous sommes, animateurs par excellence de la vie politique nationale, avons un rôle éminent à jouer, afin que toute éventuelle initiative de relecture de nos textes électoraux renforce la confiance du peuple sur les institutions dont il s'est dotées sous la IV^e République.

C'est pourquoi, il sera mis en place durant cette session des commissions ad'hoc comprenant tous les groupes parlementaires administrativement constitués pour se pencher notamment sur le Code électoral, le financement des partis politiques et des campagnes électorales, le statut de l'opposition et la question des quotas.

Après plus d'une décennie de vie démocratique sous cette République, nous devons avoir une bonne lecture de ce qui fait la force et la qualité de notre expérience mais aussi ses faiblesses.

Le Burkina Faso est un pays de dialogue et de libertés et je déplore que certains acteurs politiques continuent à rechercher dans la rue, en dehors des institutions républicaines et des lois de la République d'hypothétiques solutions aux problèmes que nous vivons tous ici ensemble.

Au delà du fait que nul n'a le monopole de la violence, le sens des responsabilités et l'amour du peuple recommandent une attitude plus respectueuse de l'état de droit et des droits et libertés reconnus par la République pour le bien de la nation entière.

Je voudrais inviter, au nom de la Représentation nationale, tous les Burkinabè, en particulier la classe politique, les organisations de la société civile et la jeunesse de nos grandes villes, au calme et à la participation citoyenne pour la prise en main de notre destin commun.

Je ne doute pas qu'en tant qu'élus nous saurons apporter notre meilleure contribution à l'amélioration constante de la culture démocratique, afin de consolider la paix et la prospérité en faveur de notre vaillant peuple.

Je déclare ouverte, la 1^{ère} session parlementaire ordinaire de l'année 2008 de l'Assemblée nationale.

Je vous remercie.